

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

2/ CODERST → N → 1



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Projet de stockages de combustible type fioul lourd haute viscosité sur l'usine LAFARGEHOLCIM CEMENTS de La Malle
Utilisation de charbon au sein de l'atelier existant de coke de pétrole

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale : LAFARGEHOLCIM CEMENTS
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M. PASCAL BAUDOIN, Directeur de l'usine

RCS / SIRET :

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 0 | 2 | 1 | 3 | 5 | 5 | 6 | 1 | 0 | 0 | 1 | 8 | 1 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

 Forme juridique : SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|---|--|
| 1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation | 2915 -1.a : fluide caloporteur chauffé à une température supérieure à son point éclair (volume de 17000 litres) (enregistrement) 2910 : chaudière gaz naturel de 4,1 MW (déclaration) 4734-2.c : stockage de produit pétrolier type fioul lourd haute viscosité (386 t) (déclaration) Nota : le site est déjà soumis à enregistrement pour la rubrique 2915, déclaration pour la 2910. Le site est actuellement à enregistrement pour la 4734 |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
Le fonctionnement de la cimenterie nécessite l'utilisation de combustibles au niveau des fours. Ces combustibles sont aujourd'hui constitués par un ensemble de combustibles solides (dont du coke de pétrole) et de combustibles liquides. Il est projeté :

- d'utiliser du charbon au sein de l'atelier existant de coke de pétrole, sans ajout de nouveaux équipements ou capacités de stockage, avec un mode d'exploitation identique. Aucun impact environnemental spécifique n'est donc lié à ce projet.
- d'implanter de nouveaux stockages de combustible constitués d'un produit type fioul lourd haute viscosité (dénommé fioul EST pour cimenterie), et dont la nature est semblable à des combustibles déjà utilisés sur site. L'utilisation de ce combustible visera à substituer en partie du coke de pétrole et remplacer un précédent stockage de 540 m3 démantelé. Le stockage se composera de 6 cuves de 58 m3, soit 348 m3.

Du fait de la haute viscosité du combustible, des utilités seront nécessaires (chaudières, circuit de fluide caloporteur). Aucune augmentation de la capacité de production autorisée du site n'est prévue.
Le fonctionnement du site, la nature du projet, l'analyse des impacts et des dangers sont détaillés dans la note d'accompagnement de ce formulaire jointe en annexe (annexe 8).

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre :

- d'une raréfaction de la ressource en coke de pétrole. Ce projet permettra ainsi d'assurer la compétitivité et la pérennité du site face à l'augmentation des prix des ressources fossiles telles que le coke de pétrole.
 - des actions menées par le site pour réduire ses émissions soufrées, le charbon ainsi que le fioul lourd haute viscosité projeté ayant une teneur en soufre plus basse que celle du coke de pétrole.
- Le projet permettra également de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du site, le facteur d'émission lié au fioul lourd haute viscosité étant plus faible que celui du coke de pétrole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux est prévue sur une durée de 3 à 4 mois. Elle ne concerne que le projet de fioul lourd haute viscosité, le projet d'utiliser du charbon ne nécessitant aucune nouvelle installation.

Elle comprendra principalement :

- des travaux de génie civil avec la création de surfaces bétonnées et étanches, de rétentions pour les stockages et zones de déchargement ;
- l'installation des différents équipements prévus : cuves de stockage, pompes, chaudière et installations connexes, réseau de canalisations de combustible et fluide caloporteur, échangeurs de chaleur, système de traitement de vapeur ,...
- des travaux électriques (poste électrique, containers électrique, réseau électrique, connexion des différents équipements) ;
- l'installation des moyens de défense incendie.

L'accès à la zone de travaux se fera à partir des voies de circulation déjà existantes de l'usine.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les installations projetées comprendront :

- une zone de stockage de 6 cuves aériennes horizontales de 58 m³ unitaire ;
- un poste de déchargement ;
- un système de traitement des vapeurs issues des opérations de dépotage et stockage ;
- un réseau de fluide caloporteur permettant de chauffer le combustible à 200°C au niveau des stockages et jusqu'à 220°C au niveau des points d'injection, grâce à des échangeurs de chaleur. La température du fluide caloporteur sera de 260 à 290°C, avec un chauffage grâce à une chaudière. Le volume total de fluide dans les canalisations sera de 7 m³, avec par ailleurs un stockage de 10 m³.
- une chaudière au gaz naturel de puissance thermique de 4,1 MW, ainsi qu'un vase d'expansion ;
- un ensemble de pompes de transfert et de recirculation ;
- 1 poste électrique 5,5 kV et container électrique associé ;
- des installations de protection incendie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet constitue une extension des capacités présentes et autorisées sur le site. Certaines extensions dépassent en elles-mêmes un seuil de soumission au cas par cas :

- rubrique 2915-1.a : volume actuel autorisé sur site de 6 m³ (enregistrement) - volume extension = 17 m³ (enregistrement) (en substitution des 6 m³ autorisés)

La rubrique 4734, précédemment soumise à enregistrement (575 t), passera sous le régime de la déclaration (467 t), du fait d'une suppression déjà effective d'une cuve de stockage de 540 m³ de fioul lourd.

Le projet est aussi soumis à déclaration pour la rubrique 2910 (rubrique déjà soumise à déclaration).

cf. bilan de classement ICPE détaillé joint en annexe (annexe 8).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---------------------|
| - surface imperméabilisée | 1000 m ² |
| - capacité de stockage | 348 m ³ |
| - rétentions stockage de combustible | 510 m ² |
| - hauteur sortie VRU (traitement des vapeurs) | 10 m |
| - hauteur cheminée chaudières | 10 m |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Usine de La Malle
795 avenue des Frères Lumières
13320 BOUC BEL AIR

Usine implantée sur la commune de
Bouc-Bel-Air

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 3° 25' 13" 81 Lat. 0 5° 23' 17" 38

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

Arrêté d'autorisation N°16-2007 A en date du 25 mai 2007
Arrêté préfectoral complémentaire N°2016-436-DP du 15 mars 2018

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La cimenterie est autorisée pour une capacité de production de 1900 t/j de clinker et de 6000 t/j de ciment (capacités non modifiées par le projet). Elle possède 2 fours de production autorisés pour un temps de marche cumulé maximum de 16600 h/an.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Proximité de la ZNIEFF de type II "Chaîne de l'Etoile" (FR930020449) à environ 450 m au sud-est du projet |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>PPRN inondation approuvé le 27/03/2020 PPRN retrait - gonflement des argiles approuvé le 14/04/2014</p> <p>Projet en dehors des zones à risques d'inondation Projet dans une zone fortement exposée pour le retrait - gonflement des argiles</p> |
| <p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Dans un site inscrit ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> | <p>Lequel et à quelle distance ?</p> |
| <p>D'un site Natura 2000 ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>La zone la plus proche est la ZSC FR9301603 « Chaîne de l'Etoile – massif du Garlaban », désignée par l'arrêté du 16 février 2010 – à environ 3 km au Sud-Est.</p> |
| <p>D'un site classé ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'excédent de matériaux sera lié au talus présent sur l'emprise du projet (cf. photos en annexe 3). La hauteur du talus est d'environ 10 m et le volume de matériaux à extraire est estimé à environ 16000 m3. Les matériaux excédentaires seront gérés sur l'emprise du site, au niveau de la carrière. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet sera localisé au sein de l'emprise de la cimenterie existante, sans extension du périmètre géographique du site. Aucune opération de type défrichage, abattage d'arbre ou occupation d'espace naturel n'est prévue. Le projet ne générera pas dans le milieu naturel des rejets d'eaux pluviales différents des rejets actuels (le mode de gestion restera inchangé) Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, dégradations, ou destructions de la biodiversité existante autour du site. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Compte-tenu des caractéristiques du projet (stockages au sein d'un site industriel existant, sans extension de périmètre) et de l'éloignement de la zone Natura 2000 (3 km au sud-est), le site n'est pas susceptible de générer des impacts sur les zones Natura 2000. Une notice d'évaluation simplifiée des incidences est jointe en annexe (annexe 7) pour expliciter l'absence d'impact. |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Projet localisé dans une zone fortement exposée au phénomène de retrait - gonflement de sols argileux |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Le projet comportera une chaudière de puissance limitée (4,1 MW) au regard des fours, avec un combustible peu polluant (gaz naturel). Une unité de traitement de vapeur (charbon actif) sera présent pour traiter les émissions lors du dépotage et du stockage. Les flux en polluants aux cheminées des fours resteront globalement similaires. Les combustibles seront moins chargés en soufre, et le projet s'inscrit dans le cadre des actions menées par le site pour diminuer les rejets soufrés. |
| | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le trafic induit par l'approvisionnement de fioul lourd haute viscosité va se substituer au trafic généré par l'approvisionnement en coke de pétrole (idem pour le charbon). Globalement le niveau du trafic généré par le site restera semblable. Le trafic du site est surtout fonction du niveau de production du site, fonction du contexte économique. |
| Nuisances | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne comporte pas d'équipements à l'origine d'émissions sonores significatives (puissance limitée des moteurs, absence de compresseur,...) |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Des plaintes pour des nuisances olfactives sont recensées dans le secteur de Bouc Bel Air. AtmoSud mène des campagnes de mesures pour identifier les molécules odorantes, sans doute soufrées, à l'origine des nuisances perçues. Le projet avec l'utilisation de combustibles en substitution du coke de pétrole vise à diminuer les émissions soufrées, du fait des teneurs en soufre plus faibles de ces combustibles. Les combustibles projetés ne sont pas connus comme pouvant engendrer des nuisances olfactives.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les émissions atmosphériques seront limitées et constituées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les émissions des gaz de combustion de la chaudière. Ces émissions seront limitées au regard de la puissance (4,1 MW) et du combustible (gaz naturel). - les émissions de COV issues des opérations de dépotage et des bacs de stockage qui seront traitées par des filtres de charbon actif (efficacité supérieure à 99%). Le rejet se fera à 10 m de haut. <p>Le projet s'inscrit dans le cadre des actions de réduction des émissions soufrées du site, avec des combustibles ayant une teneur en soufre plus faible</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les eaux pluviales de ruissellement rejoindront le réseau existant de l'usine et seront acheminées vers le bassin de décantation existant de l'usine, avant rejet vers le milieu naturel.</p> <p>Le projet ne modifie pas significativement le volume d'eaux pluviales ruisselant sur le site.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les seuls effluents générés sont constitués par des eaux pluviales de ruissellement, qui seront limitées au regard de la surface imperméabilisée du projet (environ 1000 m²) et de la superficie imperméabilisée déjà existante sur le site (>70 000 m²).</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les déchets seront constitués essentiellement par des déchets dangereux, avec les filtres de charbon actif usés, ainsi que les déchets récupérés au niveau des préfiltres.</p> |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Implantation du projet en dehors de l'espace boisé proche, zone propriété de LAFARGEHOLCIM CEMENTS |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet sur l'emprise de la cimenterie |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les éléments relatifs aux dispositions mises en œuvre sont détaillés dans l'annexe 8 - Note d'accompagnement.
 Comme spécifié précédemment, le projet d'utilisation de charbon au sein de l'atelier de coke de pétrole existant ne constitue pas une extension, et les équipements et mode d'exploitation resteront inchangés.
 Concernant le projet de stockage de fioul lourd haute viscosité, soulignons en particulier :
 - la nature même du projet (combustible pour substituer en partie le coke de pétrole) s'inscrit dans le cadre de l'utilisation de combustibles moins soufrés et va de plus permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
 - la présence d'une rétention suffisamment dimensionnée pour les stockages et zone de dépotage ;
 - un traitement des émissions de COV issues des opérations de dépotage et des stockages, avec un filtre de charbon actif garantissant une efficacité supérieure à 99% ;
 - une chaudière, de puissance limitée (4,1 MW), fonctionnant au gaz naturel limitant ainsi les émissions ;
 - l'absence globalement de modification des émissions atmosphériques du process (des produits pétroliers analogues ont déjà été utilisés et sont utilisés comme combustibles sur site).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
 Les aménagements projetés ne modifient pas le classement ICPE du site : pas de nouvelles rubriques, ni de changement de seuil des rubriques existantes autorisées vers un seuil plus contraignant. A l'inverse, la rubrique 4734 va être déclassée du régime de l'enregistrement au régime de la déclaration.
 Le combustible projeté possède des caractéristiques similaires à des produits déjà autorisés et utilisés sur le site.
 Les caractéristiques du projet et les dispositions prises n'induisent pas d'impacts particuliers, directs ou indirects.
 Les potentiels de dangers correspondent à des potentiels de dangers déjà existants et maîtrisés sur le site. De plus, le projet n'engendrera pas de zones de dangers inacceptables à l'extérieur du site (pas de zones d'effets hors site).
 Aussi il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Notice d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

Annexe 8 : Note d'accompagnement du CERFA. Cette note d'accompagnement en complément des pièces réglementairement obligatoires a pour but de détailler les installations existantes et projetées, mettre en évidence les enjeux environnementaux et les impacts prévisibles, évaluer les risques accidentels, présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les effets préjudiciables.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Malle

le,

27 Août 2021

Signature

LAFARGEHOLCIM CEMENTS
Usine de La Malle
795 Avenue des Frères Lumière
CS 80008
13320 BOUC BEL AIR
SIRET : 302 135 561 00181 - Tél. : 04 42 94 20 00



*P. BAUDOIN,
Directeur Usine.*

